

**DINER DE GALA**

 **au profit de la recherche contre le cancer**

19 novembre 2019 – « La Carrière » à 19h30

(2 bis rue du Souvenir Français – Saint Herblain)

**Bulletin de Réservation «Particuliers»**

A renvoyer à : La Louve – Events & Concept – Dîner de Gala – 5 Allée des reinettes – 44120 Vertou

(Renseignements au 06 63 95 95 41 / 06 25 74 13 34)

L’inscription sera effective à réception du bulletin de réservation et de votre don par chèque,

dans la limite des places disponibles.

Ce dîner est une grande soirée de bienfaisance, c’est pourquoi il est demandé **un don minimum de 190 € pour y participer**, ce qui permet à l’Institut de Cancérologie de l’Ouest de délivrer un reçu fiscal, donnant droit

à une réduction d’impôt de 66% pour les particuliers. Le reçu fiscal sera établi au nom du payeur.

*Vous vous inscrivez en tant que* ***Particulier****:*

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Téléphone\* :

Mail\* :

Montant total de votre don (minimum 190€ par place) \* : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ ; Nombre de place(s) \* :

Précisez SVP le nom des personnes qui vous accompagneront\* :

\* : champs obligatoires

* Paiement par chèque à l’ordre de **l’Institut de Cancérologie de l’Ouest** 1
* Je ne peux pas participer à ce dîner de gala mais je souhaite soutenir la recherche contre le cancer à l’ICO par un don de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ à l’ordre de l’Institut de Cancérologie de l’Ouest (retourner à la même adresse).

1 Conditions de remboursement :Remboursement en totalité du prix du repas si désistement avant le 2 novembre 2019. Dans le cas d’un désistement entre le 3 novembre et 10 novembre 2019, 50% du prix du repas sera remboursé. A partir du 11 novembre 2019, il ne sera plus effectué de remboursement.

**Vente aux enchères**

Une vente solidaire exceptionnelle comptant des dotations autour du vin et de l’art sera organisée durant la soirée pour soutenir la recherche contre le cancer à l’ICO. Cette vente sera animée par Me Bertrand Couton, Commissaire-Priseur nantais et n’ouvre pas droit à déduction fiscale. Les chèques et cartes bleues seront acceptés. Une facture sera établie, sur demande, à l’ordre du payeur.